

# Recueil des actes administratifs

■ n° 399

**1er juillet 2022**

Pages 9911 à 9918

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Arrêtés

Arrêté n° 2022-226 portant composition du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme de licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues et tourisms.....	9913
Arrêté n° 2022-245 du 13 juin 2022 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Qualité, hygiène, sécurité, environnement parcours Analyses et traçabilité au laboratoire.....	9913
Arrêté n° 2022-246 du 13 juin 2022 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP, travaux publics.....	9914
Arrêté n° 2022-247 du 13 juin 2022 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP, génie civil et construction .....	9914
Arrêté n° 2022-248 du 13 juin 2022 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP, bâtiments et construction parcours Bâtiments bois basse consommation et passifs.....	9915
Arrêté n° 2022-249 du 13 juin 2022 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique, conception, développement et tests de logiciels parcours Développeur mobile full stack parcours Développeur mobile IOT et parcours Développeur cloud.....	9916
Arrêté n° 2022-250 du 13 juin 2022 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers des réseaux informatiques et télécommunications.....	9916
Arrêté n° 2022-251 du 13 juin 2022 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention E-commerce et marketing numérique parcours E-commerçant et parcours Web-rédacteur.....	9917
Arrêté n° 2022-288 du 17 juin 2022 portant délégation de signature (cellule Ingénierie de projets et conventions).....	9917
Arrêté n° 2022-293 du 23 juin 2022 portant annulation de l'élection de la directrice ou du directeur du département informatique du Collegium.....	9918

## Arrêtés

### **Arrêté n° 2022-226 portant composition du jury de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du diplôme de licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues et tourisms**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-3 et suivants, L. 712-2 et R. 613-36 et suivants,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur du Pôle Licences Collegium,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Le jury chargé d'étudier les demandes de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues et tourisms est composé pour l'année universitaire 2021-2022 de :

- > Mickaël Augeron - responsable de la LP MTLP, maître de conférences-HDR - président de jury
- > Florence Petroff – maîtresse de conférences
- > Xavier Rotureau – programmiste culturel – Société In Site

##### **Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 juin 2022.

Le président  
Jean-Marc Ogier

### **Arrêté n° 2022-245 du 13 juin 2022 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Qualité, hygiène, sécurité, environnement parcours Analyses et traçabilité au laboratoire**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L.712-2,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13,

Vu les statuts de l'université,

Vu les propositions du directeur de l'IUT,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Le jury de délivrance de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement parcours Analyse et traçabilité au laboratoire, au titre de l'année universitaire 2021-2022, est composé comme suit :

- > Claire Barthélémy, maîtresse de conférences, présidente,
- > Céline Remazeilles, maîtresse de conférences,
- > Raphaël Boguillon, ingénieur qualité, centre hospitalier de La Rochelle

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 juin 2022.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2022-246 du 13 juin 2022 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP, travaux publics**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L.712-2,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury de délivrance de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP, travaux publics, au titre de l'année universitaire 2021-2022, est composé comme suit :

- > Fabien Gendron, professeur agrégé, président,
- > Karim Aït-Mohktar, professeur des universités,
- > Valérie Anciant, professeuse agrégée,
- > Katy Rabaud, enseignante au lycée Émile Combes, Pons
- > Roch Monamy, directeur d'agence Eiffage route sud-ouest, Pessac,

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 juin 2022.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2022-247 du 13 juin 2022 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP, génie civil et construction**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L.712-2,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

---

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury de délivrance de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP, génie civil et construction, au titre de l'année universitaire 2021-2022, est composé comme suit :

- > Alain Seigneurin, maître de conférences, président,
- > Nelly Cavalli, professeuse agrégée,
- > Patrice Joubert, professeur des universités,
- > Christine Thébault, ingénieure, Direction Départementale des Territoires de la Mer, La Rochelle

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 juin 2022.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2022-248 du 13 juin 2022 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP, bâtiments et construction parcours Bâtiments bois basse consommation et passifs**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L.712-2,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury de délivrance de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du BTP, bâtiments et construction parcours Bâtiments bois basse consommation et passifs, au titre de l'année universitaire 2021-2022, est composé comme suit :

- > Gérard Schellenbaum, professeur agrégé, président,
- > Nelly Cavalli, professeuse agrégée,
- > Brigitte Noc, professeuse agrégée,
- > Robert Simonneau, président directeur général Arcabois, Lencloître,
- > Jean-Noël Simonneau, président directeur général CILC, Jaunay-Marigny

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 juin 2022.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2022-249 du 13 juin 2022 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique, conception, développement et tests de logiciels parcours Développeur mobile full stack parcours Développeur mobile IOT et parcours Développeur cloud**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L.712-2,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury de délivrance de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique, conception, développement et tests de logiciels parcours Développeur mobile full stack, parcours Développeur mobile IOT et parcours Développeur cloud, au titre de l'année universitaire 2021-2022, est composé comme suit :

- > Cyril Faucher, maître de conférences, président,
- > Annick Lassus, professeuse agrégée,
- > Cyrille Suire, enseignant chercheur,
- > Guillaume Charpentier, responsable développement Web, Groupe Soufflet, Nogent sur Seine,
- > Flora Savreux, ingénieure développement, CGI, Niort,

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 juin 2022.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2022-250 du 13 juin 2022 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers des réseaux informatiques et télécommunications**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L.712-2,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury de délivrance de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers des réseaux informatiques et télécommunications, au titre de l'année universitaire 2021-2022, est composé comme suit :

- > Michel Menard, professeur des universités, président,
- > Magali Slingue, professeuse agrégée,
- > Jean-Christophe Popinot, directeur commercial, Groupe Osmozis,

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 juin 2022.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2022-251 du 13 juin 2022 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention E-commerce et marketing numérique parcours E-commerçant et parcours Web-rédacteur**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L.712-2,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury de délivrance de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention E-commerce et marketing numérique parcours E-commerçant et parcours Web-rédacteur, au titre de l'année universitaire 2021-2022, est composé comme suit :

- > Catherine Hérault-Fournier, maîtresse de conférences, présidente,
- > Béatrice Chéry, professeuse certifiée,
- > Aurélia Michaud-Trévinat, maîtresse de conférences,
- > Sylvain Dejean, maître de conférences,
- > Denis Allard, directeur, Pigment Web Multimédia

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 juin 2022.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2022-288 du 17 juin 2022 portant délégation de signature (cellule Ingénierie de projets et conventions)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu la délibération n° 2009-12-14-2-1 : délégations de compétences du conseil d'administration au président,

---

**ARRÊTE****Article 1**

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après pour approuver et signer, au nom du président de l'université, les accords et conventions dont la validation est requise par la cellule Ingénierie de projets et conventions et relevant du périmètre de la délibération n° 2009-12-14-2-1 susvisée, ainsi que les lettres d'engagement dans le cadre des dépôts de projets :

- > Jean-Marc Wallet, directeur de la recherche et de l'administration
- > Marie-Grâce Teixeira, directrice administrative adjointe de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent
- > Lucie Vaucel, responsable de la cellule Ingénierie de projets et conventions.

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 17 juin 2022.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2022-293 du 23 juin 2022 portant annulation de l'élection de la directrice ou du directeur du département informatique du Collegium****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 713-1,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu les statuts du Collegium, notamment ses articles 2, 23 et 24,  
Vu le règlement électoral de l'université,  
Vu l'arrêté n° 2022-273 du 30 mai 2022 portant organisation de l'élection de la directrice ou du directeur du département informatique du Collegium,  
Considérant l'absence de candidatures déposées dans le cadre du scrutin,

**ARRÊTE****Article 1**

L'élection de la directrice ou du directeur du département informatique du Collegium, prévue le mardi 28 juin 2022 de 9h à 17h, est annulée.

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 juin 2022.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---